



## Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/CONF.173/3  
7 novembre 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES DE 1994  
POUR LES ANNONCES DE CONTRIBUTIONS  
AUX ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT  
1er et 2 novembre 1994

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES DE 1994 POUR LES  
ANNONCES DE CONTRIBUTIONS AUX ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT

1. Par sa résolution 45/215 du 21 décembre 1990, l'Assemblée générale a décidé, entre autres, que l'adoption et la signature de l'Acte final de la Conférence seraient remplacées par l'adoption d'un rapport de procédure.

A. Ouverture et durée de la Conférence

2. La Conférence s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies les 1er et 2 novembre 1994.

3. Elle a été ouverte au nom du Secrétaire général par M. Ismat Kittani, Secrétaire général adjoint et Conseiller principal du Secrétaire général.

B. Participation

4. Ont participé à la Conférence les représentants des gouvernements des États ci-après :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Érythrée, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée,

République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Siège, Samoa, Sénégal, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe.

5. Ont également participé à la Conférence les représentants des organes et organismes des Nations Unies, des institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après :

Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour la population, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Programme alimentaire mondial, Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Bureau de New York des commissions régionales.

#### C. Élection du bureau

6. La Conférence a élu par acclamation les membres du bureau suivants :

Président : M. Ion Gorita (Roumanie)

Vice-présidents : Mme Helen Browne (Irlande)  
M. Daudi N. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie)

#### D. Documentation

7. La Conférence était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétariat sur les activités opérationnelles pour le développement dans le cadre du système des Nations Unies (A/CONF.173/1 et Corr.1);

b) Note du Secrétaire général sur l'état, au 30 juin 1994, des contributions annoncées ou versées lors de la Conférence des Nations Unies pour 1993 pour les annonces de contributions aux activités de développement (A/CONF.168/2 et Corr.1);

c) Conférence des Nations Unies de 1994 pour les annonces de contributions aux activités de développement : informations générales sur les programmes et les fonds.

#### E. Annonces de contributions

8. La Conférence a pris note des contributions annoncées par un certain nombre de gouvernements à un ou plusieurs des programmes ou fonds, et, également, du fait que plusieurs gouvernements n'étaient pas en mesure d'annoncer le montant

de leurs contributions mais se proposaient de le faire connaître au Secrétaire général dès qu'ils le pourraient après la clôture de la Conférence.

F. Déclaration de clôture

9. La Conférence a entendu les déclarations de clôture de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, du Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population.

-----